

ANNEXE N°5 AU REGLEMENT INTERIEUR CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SUR PLACE DES TABLETTES NUMERIQUES TACTILES

Conditions générales d'utilisation

L'utilisation des tablettes numériques tactiles est réservée aux personnes régulièrement inscrites à la médiathèque sur présentation de leur carte. L'utilisation se fait exclusivement sur place dans l'espace dédié à cet effet au sein de la médiathèque.

L'utilisation d'une tablette n'est pas de droit et peut être refusée au demandeur titulaire de la carte de la médiathèque si ce dernier a déjà fait l'objet, soit d'un rappel au règlement, soit d'une sanction pour non respect de ce dernier (comportement répréhensible, dégradation...).

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation d'internet telles qu'elles figurent dans la charte d'utilisation internet annexée au présent règlement en « annexe 3 ».

Modalités pratiques

La durée de consultation des tablettes numériques tactiles est limitée à 105 minutes (soit une heure quarante cinq). L'utilisation du matériel est strictement personnelle, en aucun cas l'utilisateur ne peut en confier l'usage et la garde à autrui. L'utilisateur autorisé est responsable de la garde du matériel pendant toute la durée de l'utilisation.

Au terme de la période d'utilisation, le matériel doit être restitué en bon état et avec tous ses accessoires. L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est remis en vue de son utilisation. Sa responsabilité pourra être engagée pour défaut de restitution du matériel après utilisation, pour dégradation ou pour utilisation non conforme de la tablette (cf : charte informatique).

En cas de dégradation du matériel par son utilisateur, ce dernier devra s'acquitter soit des frais de réparation, soit des frais de remplacement dans l'hypothèse où le matériel ne peut être réparé. En ce cas l'utilisateur devra faire une déclaration auprès de son assurance responsabilité civile et la médiathèque procèdera à une déclaration auprès de sa compagnie d'assurances.

L'utilisateur doit restituer la tablette, au terme de la durée d'utilisation, dans le même état de configuration qu'au moment où elle lui a été remise. L'utilisateur de la tablette ne peut, sans le consentement de la personne ou du représentant légal d'un mineur, la filmer ou la photographier.

Toute utilisation ou diffusion d'images non autorisée d'une personne (majeure ou mineure) par l'utilisateur de la tablette est susceptible d'engager sa responsabilité.

Engagement de l'utilisateur adhérent

Je reconnais avoir pris connaissance des termes et dispositions du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale OUEST PROVENCE, et en particulier de la présente annexe 5 ainsi que de l'annexe 3 relative aux conditions d'utilisation d'internet.

Je m'engage à :

- Utiliser le matériel qui m'a été confié dans le pôle où je l'ai emprunté
- Ne jamais laisser la tablette sans surveillance
- Ne pas confier la tablette à une tierce personne, l'utilisation étant strictement personnelle,
- Ne pas déclarer la tablette sur mon ordinateur personnel par l'installation de logiciels spécifiques
- Ne pas importer sur l'appareil des données extérieures
- Ne pas filmer ni photographier une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal s'il s'agit d'un mineur, sachant que toute utilisation ou diffusion non autorisée peut engager ma responsabilité
- Respecter le délai maximum d'utilisation qui est de 105 minutes (une heure quarante cinq minutes)
- Restituer la tablette et tous ses accessoires au terme du délai de consultation dans le même état et dans la même configuration que lorsqu'ils m'ont été remis au début de l'utilisation
- Rembourser les frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé en cas de dégradation provenant de mon fait ou d'une personne placée sous ma responsabilité et à en faire la déclaration auprès de mon assurance responsabilité civile.

Fait à, le.....:

Signature de l'adhérent
NOM et Prénom :

Pour un adhérent mineur,
signature du ou des représentants légaux
NOM et Prénom